



COMMUNE DE SAINT-FRONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE LUNDI 3 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi trois du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, en application de l'article L,2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Front.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Jean-Pascal BLANCHON – Jean-Marc BOULLET - Sébastien CHARRIAUD – Marie-Thérèse CHARRIERE – Catherine MESNARD et Nadine ROCHE.

Était excusée : Emilie CZAJKA

Étaient absents sans pouvoir : Freddy POUPIN et Benoît ROUSSILLON.

Secrétaire de séance : Nadine ROCHE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Il annonce les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- * Devis pour une certification d'adressage par la poste ;
- * Devis pour l'acquisition d'un piano de cuisson dans la salle des fêtes ;
- * Simulation financière des participations au profit du SIMM d'Aunac ;
- * Questions diverses.

D'abord, il commence par le point suivant :

1) DEVIS POUR UNE CERTIFICATION D'ADRESSAGE PAR LA POSTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal d'un courrier de Mme PERAUD reçu le 21 mai 2024 précisant qu'à partir du 1er juin 2024, tout le monde devra avoir une adresse précise.

En effet, la **loi 3DS** va être mise en vigueur. Elle oblige chaque maison à avoir une adresse complète. Toutes les communes doivent **baptiser et numéroter leurs voies et rues**. Même les communes de moins de 2 000 habitants, jusqu'ici non concernées, doivent rentrer dans le rang. Un véritable casse-tête pour les élus locaux. L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) révèle ainsi que plus de la moitié de ces petites communes ne sont toujours pas en règle.

Le but de cette loi : **simplifier la distribution du courrier, le déploiement de la fibre optique et l'intervention des urgences**, Portail, cartes IGN, La Poste...

Sur le territoire de la commune de Saint-Front, 291 points sont à vérifiés, repositionnés pour obtenir la certification. Ce travail est assez complexe et demande beaucoup de temps et de patience, aussi Mme PERAUD a proposé la présence d'un technicien pour 2 à 3 heures. Un devis a donc été préparé et il se chiffre à une somme de **1 018,80 €**. A la suite une formation d'une demi-journée sera proposée.

A l'unanimité, les membres ont autorisé M. le Maire à signer le devis correspondant.

2) DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UN PIANO DE CUISSON POUR LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il conviendrait peut-être de remplacer le piano de cuisson existant. Ce serait toujours un piano avec 4 feux, marque Bonnet-Thirode. Une proposition sur un piano d'occasion d'un montant de **2 784 € TTC** a été soumise à M. le Maire. En revanche, c'est un montant 715 € qui serait demandé pour la livraison !!

Monsieur le Maire a prévenu la présidente du comité des fêtes.

Une demande de revoir le devis va être faite ; puis une réunion sera prochainement fixée avec les membres du comité des fêtes pour finaliser.

3) SIMULATION FINANCIERE DES PARTICIPATIONS AU PROFIT DU SIVM D'AUNAC

Monsieur le Maire indique que M. QUERAUD, président du SIVM d'Aunac a transmis des tableaux financiers à exploiter. Afin de travailler efficacement, une réunion est prévue avec M. QUERAUD et M. PICAUD pour expliquer les différents de calcul.

4) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur PICAUD du service de gestion comptable à Ruffec a examiné le budget communal. Ainsi il a édité un document de valorisation financière et fiscale portant sur l'examen des années 2019 à 2023 et prend comme éléments de comparaison les données de la strate démographique départementale (31 communes en fiscalité additionnelle entre 250 et 499 habitants).

Voici quelques appréciations très favorables :

Principaux constats :

Les recettes progressent plus (+ 11 884 €) que les dépenses (+ 7 544 €) impactant positivement la capacité d'autofinancement brute.

Les investissements sont mesurés mais en hausse depuis quelques années.

L'endettement est maîtrisé et un recours à l'emprunt sera possible si besoin

Le fonds de roulement permet d'assurer le financement de 512 jours de charges courantes.

La commune de Saint-Front pourrait disposer de plus de 240 000 € pour ses futurs projets.

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement (CAF) brute présente une progression quasiment linéaire.

Le taux de CAF brute (CAF brute/produits réels de fonctionnement) est de 22,47 % en 2023 (21,95 % en 2022).

Il s'agit d'un indicateur de performance dont le niveau d'alerte est fixé à 10 % et le niveau attendu supérieur à 15 %.

Sur les 5 ans, le ratio a toujours été supérieur à 20 %.

En 5 ans, Saint-Front a généré 286 481 € d'autofinancement net pour apport à ses investissements et/ou mise en réserves.

Les opérations d'investissement

En 5 ans, la commune a réalisé 204 108 € de dépenses d'équipement.

Les investissements ont été financés par :

- subventions : 36 116 €

- FCTVA/taxe d'aménagement : 29 333 €

et la différence par autofinancement sans recourir à l'emprunt.

L'équilibre financier du bilan

En 2023, le fonds de roulement a été abondé de 36 889 €.

A 345 916 €, il permet d'assurer le financement de 512 jours de charges courantes (1 jour = 674 €).

En le ramenant à 120 jours (zone de confort = 80 880 €), Saint-Front pourrait disposer de 265 036 € pour financer des investissements.

Après retraitement des restes à réaliser (17 700 €), le montant est de 247 336 €.

Endettement

Le ratio d'endettement permet de déterminer combien de temps mettrait la commune pour rembourser l'encours de dettes avec ses produits réels.

Avec un très bon ratio de 0,13 année en 2023, la commune est positionnée en-dessous de la médiane de la strate nationale à 0,38 année.

La capacité de désendettement est également très bonne avec 0,6 année de CAF brute là où l'endettement est considéré comme maîtrisé lorsqu'il est compris entre 3 et 6 ans.

Eléments concernant la fiscalité directe locale

Hormis sur le foncier non bâti, les bases communales en €/habitant sont inférieures à la moyenne départementale.

Pour info : Jean-Marc BOULLET est convoqué demain 4 juin à la **commission des jurés d'assises**.

FDAC : les travaux de goudronnage seront faits la semaine prochaine sur la place du cimetière et rue l'église.

SAUR : problème de contrôle d'eau sur la D 185 résolu.

Le logo : rendez-vous avec Marie-Thérèse CHARRIER et sa nièce pour une proposition d'un projet.

Travaux dans la salle des fêtes : chaque vendredi matin, un point architecte et artisans est effectué en leur présence.

Armoire de rangement de la salle des fêtes : Marie-Thérèse CHARRIERE a vu du matériel d'occasion en bon état (API SCOLAREX – SODEXO).

En l'absence d'autres questions, M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 19 h 30.
